



Appel à projets 2012

«Cancer : Maintien dans l'emploi et retour au travail»

Recherche en Sciences Humaines et Sociales, Epidémiologie et Santé Publique



MESURE 2 ET 29

*Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/arcinca2012>
Date limite: 9 Janvier 2012*

Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à projets	3
2	Champs de l'appel à projets	4
3	Modalités de participation	7
3.1	Equipes éligibles	7
3.2	Coordination du projet.....	7
3.3	Organisme bénéficiaire de la subvention.....	8
3.4	Critères d'éligibilité des projets.....	8
4	Processus de sélection et d'évaluation et des projets.....	9
4.1	Processus d'évaluation des projets	9
4.2	Critères d'évaluation.....	9
5	Dispositions générales	10
5.1	Financement de l'INCa	10
5.2	Règle de communication	11
6	Calendrier de l'appel à projets.....	11
7	Modalités de soumission	11
7.1	Format électronique	12
7.2	Format papier :.....	12
8	Publications des résultats.....	12
9	Contacts	12

Plan Cancer 2009-2013

Mesure 29 : Lever les obstacles à la réinsertion professionnelle des personnes atteintes de cancer.

1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le plan Cancer 2009-2013 vise, à travers sa mesure 29, à « lever les obstacles à la réinsertion professionnelle des personnes atteintes de cancer ». Un premier appel à projets de recherches en SHS sur ce thème a déjà été lancé en 2006 par l'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC) et l'INCa, dont les résultats ont été présentés lors d'un colloque qui s'est tenu à Paris le 14 décembre 2010. Les recherches soutenues par cet appel à projets ont permis une première exploration des problèmes liés à l'impact de la survenue du cancer sur la vie professionnelle des patients. Ces travaux rendent possible un premier état des lieux des conséquences de la maladie et de ses traitements sur les situations et les trajectoires professionnelles des personnes atteintes de cancer et mettent en lumière la manière dont les conditions de maintien et de reprise du travail des malades s'articulent aux inégalités sociales face au cancer, préoccupation prioritaire et transversale du plan cancer actuel.

Avec près d'une personne atteinte de cancer sur deux âgée de moins de 65 ans, du fait des progrès réalisés dans le diagnostic et le traitement de la maladie, le maintien dans l'emploi ou le retour à la vie active des patients est aujourd'hui une problématique importante. L'allègement des thérapeutiques du cancer au cours des dernières décennies tend en effet à modifier le régime des incapacités des patients : si le cancer demeure une maladie grave, celle-ci n'invalide pas nécessairement de façon continue les personnes qui en sont atteintes et ne conduit pas forcément au retrait social. Les trajectoires de la maladie se déclinent aujourd'hui moins en termes de guérison ou d'issue fatale qu'en termes d'incertitude. Pourtant, les travaux menés indiquent que les chances d'exercer une activité professionnelle deux ans après le diagnostic d'un cancer continuent d'être très altérées¹.

Les enquêtes longitudinales réalisées montrent que les patients rencontrent de multiples difficultés, pendant les traitements comme après - liées aux séquelles physiques et psychologiques de la maladie (fatigue, troubles du sommeil, de la mémoire et de la concentration, anxiété, etc.) -, qui fragilisent la poursuite ou la reprise de leur activité professionnelle. De plus, la possibilité du maintien en emploi paraît marquée de fortes disparités sociales entre catégories professionnelles d'encadrement et d'exécution, voire entre statuts d'emplois (contrat de travail stable ou précaire)². L'aménagement des conditions et du poste de travail, rendu possible par la législation du travail, ne constitue pas nécessairement une garantie de maintien et de retour à l'emploi pour certaines catégories :

¹ Module « vie professionnelle » de l'enquête DREES sur « *La vie deux ans après un diagnostic de cancer* » (2004-2005)

² Eichenbaum-Voline S., Malavolti L., Paraponaris A., Ventelou B. « Cancer et activité professionnelle », *La Revue de l'OFCE*, 2008 ; 104 : 105-134. Le Corroller-Soriano A.G., Malavolti L., Mermilliod C. (Coord.), *La vie deux ans après le diagnostic de cancer*, DREES-INSERM (collection Etudes et Statistiques), La Documentation Française, Paris, 2008.

cette compensation possible de la perte de productivité liée à la maladie et à son traitement ne paraît en effet pas toujours suffisante aux yeux des employeurs.

Des recherches qualitatives devraient permettre de mieux comprendre la diversité des tactiques ou des arrangements que les personnes travaillant avec un cancer parviennent ou non à mettre en œuvre au quotidien dans leur univers de travail³. Certes, des dispositifs d'aménagement des conditions de travail plutôt efficaces et parfois adaptés à la situation particulière des salariés atteints de cancer existent en droit, qui évitent la pénalisation financière durant la maladie et permettent une reprise progressive du travail ou un aménagement de poste adapté. Mais il est souvent difficile pour les malades de se repérer dans ce système complexe et peu lisible, dont les prises en charges et les prestations sont notamment scindées entre les branches de l'Assurance-Maladie (indemnités journalières, invalidités) d'une part et, d'autre part, de la Famille, dont relève la gestion du handicap (incapacités, RQTH, aides à l'insertion ou au maintien dans l'emploi). Certains des statuts prévus par le droit social ne sont attribués que sur un mode négocié, ou suite à divers contrôles, dont les malades ne mesurent pas toujours les enjeux. L'adéquation entre les statuts possibles et les aptitudes du salarié peut s'avérer très problématique.

2 Champs de l'appel à projets

L'ARC et l'INCa souhaitent, à travers cet appel à projets, approfondir les connaissances disponibles sur l'amélioration du maintien dans l'emploi et de la réintégration professionnelle des personnes atteintes de cancer. Il s'agit d'affiner le constat de l'impact de la survenue du cancer sur la vie professionnelle des personnes actives, au cours des traitements comme après la maladie, en étant attentif à la diversité des situations et des statuts (de travail et de santé) possibles.

Cet appel à projets couvre tous les champs de la recherche en sciences humaines et sociales, épidémiologie et santé publique sur le thème « Cancer : Maintien dans l'emploi et retour au travail ».

Une attention particulière sera portée aux cinq axes de recherche suivants

1. Poursuivre les travaux concernant les difficultés rencontrées par les personnes atteintes de cancer dans leurs situations et leurs trajectoires professionnelles, en prêtant une attention particulière aux mécanismes de renforcement des inégalités sociales sur ce terrain et aux moyens à mettre en œuvre pour lutter contre ces inégalités. Sont encouragés les projets visant à étudier les populations suivantes : travailleurs indépendants, salariés intérimaires, travailleurs nomades, carrières discontinues, chômeurs, agriculteurs ; professions libérales, filière déchet/recyclage, secteur de l'entretien ; femmes ; jeunes.

³ P. Vidal-Naquet, *Faire avec le cancer dans le monde du travail*, Editions L'Harmattan, 2009. P. Vidal-Naquet, « Cancer et situations d'incertitudes dans le monde du travail », in *Contact Santé : Le cancer, images, croyance et représentations*, 2009, n° 228. Chassaing K., Waser A.-M., 2010, « Travailler autrement. Comment le cancer initie un autre rapport au travail », *Travailler*, 23, 2010 : 99-136. Waser A.-M., 2009, Travailler malgré le cancer, un privilège ? *Santé et travail*, 66, avril 2009.

2. Explorer les conditions d'optimisation du maintien dans l'emploi et de la reprise du travail, en termes de coordination des différents intervenants et interlocuteurs (médecin du travail, médecin-conseil de l'assurance-maladie, médecin traitant, équipes hospitalières pluridisciplinaires, directions des ressources humaines des entreprises, partenaires sociaux, collectifs et collègues de travail, professionnels de la réinsertion, entourage familial...), d'amélioration de l'accès aux différents dispositifs et prestations de compensation ou d'accompagnement (variables selon les secteurs et les régimes), d'aménagements des postes ou des conditions de travail (horaires, par exemple);
3. Elargir le champ des recherches exploratoires à travers des comparaisons internationales, notamment européennes, à la fois du cadre institutionnel de la prise en charge de la longue maladie au travail et des politiques et pratiques de gestion des ressources humaines des entreprises et des collectifs de travail en la matière, mais aussi des attitudes et des pratiques des patients. Elargir aussi l'approche par la comparaison avec la prise en charge de la même problématique dans d'autres pathologies chroniques évolutives;
4. Explorer plus précisément notamment au moyen d'approches de type monographique, des contextes spécifiques, professionnels (sectoriels ou statutaires) et médicaux (type de cancer, établissements, territoires), de traitement de la reprise du travail, pendant et après la maladie ; ou encore, analyser les actions ou expérimentations locales menées sur le terrain et disséminées sur le territoire en matière d'aide à la réinsertion après une longue maladie (accords d'entreprises, consultations de reprise du travail, par exemple).
5. Etudier les répercussions psychologiques et sociétales de la reprise de l'emploi : notamment à travers l'analyse de la prise en charge psychologique du salarié malade et de ses collègues sur le lieu de travail (perception de la maladie par les salariés ; perception du lien éventuel maladie-travail); de la perception de l'ALD et/ou de la RQTH par les salariés malades et leurs collègues ; de l'évaluation et de l'optimisation/amélioration du vécu de cette période par le salarié.

Attention :

- Ne sont pas considérés dans le champ de cet appel à projets :
 - les projets ne relevant pas de la thématique « Cancer : Maintien dans l'emploi et retour au travail ». Les porteurs de ces projets sont invités à déposer leur dossier dans le cadre de :
 - l'appel à projets libres en SHS, Epidémiologie et Santé Publique publié parallèlement au présent appel (Voir le site www.e-cancer.fr/aap) ;
 - les différents appels à projets de l'ARC, notamment « Programme ARC » et « Aides Individuelles » 2012 (Voir le site www.recherche-cancer.net) ;

- les projets tournés vers la mise en œuvre d'actions de santé publique, à déposer dans le cadre de l'appel à projets de santé publique voir le site www.e-cancer.fr/aap_;
- les projets de recherche interventionnelle en santé des populations visant la réduction des inégalités sociales face au cancer, un appel à projets leur est spécifiquement dédié - voir le site www.e-cancer.fr/aap_;
- la constitution de cohortes : les projets peuvent s'appuyer sur des cohortes déjà constituées (analyses secondaires);

L'Association pour la Recherche sur le Cancer (ARC)

Créée en 1962, l'Association pour la Recherche sur le Cancer, association reconnue d'utilité publique, a un seul but : guérir grâce aux avancées de la recherche d'ici 10 à 15 ans, 2 malades sur 3, contre 1 sur 2 aujourd'hui. Soutenue exclusivement par la générosité de tous ses donateurs et testateurs, l'ARC participe activement à la lutte contre le cancer en France en aidant les chercheurs à faire reculer la maladie grâce à leurs découvertes.

Ainsi, l'ARC donne aux chercheurs des laboratoires qu'elle finance, les moyens de conduire leurs projets et de couvrir l'ensemble des champs de la cancérologie, de la recherche fondamentale à la recherche clinique ainsi que la recherche en épidémiologie et en sciences humaines et sociales. L'ARC privilégie une politique scientifique rigoureuse, ambitieuse et innovante pour identifier et soutenir les domaines de recherche les plus prometteurs.

Au-delà du financement de la recherche en cancérologie, l'ARC propose de nombreuses publications d'information scientifique et médicale, destinées au grand public, ainsi qu'un site Internet en prise directe avec l'actualité de la recherche sur le cancer.

En 2010, l'ARC a consacré près de 78% de ses dépenses au financement de la recherche en cancérologie et à l'information sur les avancées des connaissances soit plus de 32 millions d'euros.

L'Institut National du Cancer (INCa)

Institution publique autonome créée par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, l'Institut National du Cancer a une vocation d'Agence nationale sanitaire et scientifique en cancérologie. Il est chargé d'impulser et de coordonner la lutte contre le cancer en France, de mettre en œuvre une politique de recherche sur le cancer et de garantir aux malades l'égalité d'accès aux soins.

Dans sa composition, l'Institut National du Cancer associe l'Etat et les acteurs de la lutte contre le cancer, professionnels de la santé, de la recherche, et représentants de patients. Il travaille avec ses deux ministères de tutelle – recherche et santé – qui le financent à part égales.

La principale mission de l'Institut National du Cancer est l'expertise en cancérologie, à travers l'anticipation des problématiques, l'évaluation, le suivi, la diffusion, la gestion et l'animation de projets. L'Institut agit avec et à travers les opérateurs via des partenariats, appels à projets compétitifs, financement des projets, actions incitatives et accompagnement des expérimentations.

Il intervient notamment pour :

- Coordonner la prévention, le diagnostic précoce et impulser une dynamique sur le dépistage ;
- Accompagner l'évolution du système de soins pour permettre à chaque patient un accès égal, sur tout le territoire, à des soins de qualité ;
- Stimuler une recherche en cancérologie innovante et compétitive et accélérer le transfert entre la connaissance et la pratique de soins.

3 Modalités de participation

3.1 Equipes éligibles

Il serait souhaitable que les projets associent au minimum deux équipes relevant d'**unités de recherche différentes**.

Origine des équipes :

- Les équipes appartiennent aux organismes suivants :
 - Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...),
 - Organisations à but non lucratif (associations, fondations, ...),
 - Etablissements de santé.

La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

3.2 Coordination du projet

- Pour chaque projet soumis, les équipes participantes désigneront un coordonnateur scientifique du projet. En plus de son rôle scientifique et technique, le coordonnateur est responsable de l'ensemble du déroulement du projet et de la mise en place des modalités de la collaboration entre les équipes participantes, de la production des documents requis (rapports et bilans), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.
- Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Par conséquent, il ne peut assurer la coordination simultanée de plus de 3 projets financés par l'ARC et /ou par l'INCa. Concernant les équipes partenaires, au moins un acteur dans chaque équipe consacrera au moins 30% de son activité au projet. Le temps d'implication de chaque participant au projet (en équivalent temps plein) sera clairement indiqué.
- Le coordonnateur de projet ne pourra pas être membre du comité de sélection de cet appel à projets.

3.3 Organisme bénéficiaire de la subvention

Les équipes participantes désigneront un organisme bénéficiaire de la subvention.

- L'organisme bénéficiaire est responsable devant l'INCa de la mise en œuvre du projet, de la transmission de l'ensemble des rapports scientifiques et financiers, et du reversement des fonds aux équipes participantes ;
- Dans la mesure où le projet implique plusieurs équipes appartenant à des organismes différents, et bénéficiant chacune d'une partie des fonds attribués, l'organisme bénéficiaire doit être doté d'un comptable public.

Attention pour les projets relevant de la Région Ile de France, le bénéficiaire de la subvention sera le GIP Cancéropôle Ile de France qui assurera la répartition des fonds aux équipes bénéficiaires.

3.4 Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire aux conditions suivantes :

1. Le projet doit répondre aux objectifs du présent appel à projets et tenir compte des champs identifiés ;
2. Le projet doit avoir une durée de 24 ou 36 mois;
3. Un même projet ne peut être soumis la même année à plusieurs appels à projets de l'INCa;
4. Le coordonnateur s'engage à consacrer au minimum 30% de son temps au projet. Il ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'ARC et/ou par l'INCa ;
5. le dossier de candidature doit être clairement structuré et rédigé, comprendre les informations requises et respecter les modalités de soumission figurant au ch.6. L'évaluation étant internationale, **le dossier de candidature doit être rédigé en français et en anglais;**
6. Les documents devront comprendre l'ensemble des informations nécessaires à l'appréciation globale de la qualité du projet y compris les analyses statistiques, les aspects logistiques lorsqu'ils sont importants pour la bonne réalisation des analyses, la justification du budget demandé (au minimum les grands types de dépenses prévues), etc.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

4 Processus de sélection et d'évaluation et des projets

Pour mener à bien l'évaluation, l'ARC et l'INCa s'appuient sur un comité d'évaluation (CE) scientifique international dont les membres, reconnus pour leur expertise scientifique dans le domaine de la recherche, sont rapporteurs des projets complets.

Il est à noter que les évaluateurs seront désignés conjointement par l'ARC et l'INCa.

4.1 Processus d'évaluation des projets

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Expertise externe : des experts étrangers et français, sont sollicités pour fournir un rapport d'évaluation des projets complets, deux experts sont désignés pour chaque projet ;
- Evaluation par le CE : les membres du Comité d'évaluation, composé de rapporteurs étrangers et français évaluent également les projets, en tenant compte des expertises externes :
 - o Le CE discute collégalement de la qualité des projets,
 - o Le CE propose une liste des projets à financer par l'ARC et l'INCa,
- Résultats : les présidences de l'ARC et de l'INCa décident et publient les résultats.

Tous les experts s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'Inca, ils s'engagent à déclarer tout conflit d'intérêt éventuel. La composition du comité d'évaluation scientifique est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

4.2 Critères d'évaluation

De façon générale, l'ARC et l'INCa souhaitent que le comité d'évaluation scientifique apprécie l'excellence scientifique et l'originalité des projets, la synergie et la complémentarité du partenariat des équipes participantes, la faisabilité technique et financière, l'impact potentiel des résultats sur la prise en charge des patients ainsi que la qualité globale des documents soumis.

Les critères d'évaluation qui seront appréciés par les évaluateurs sont les suivants :

Qualité scientifique du projet :

- Excellence au regard de l'état des connaissances;
- Positionnement du projet dans le contexte national et international ;
- Pertinence et originalité du projet ;
- Clarté des objectifs.

Coordinateur et équipes participantes :

- Qualités et expérience/aptitude du coordonnateur au regard des objectifs du projet. La prise de responsabilité de jeunes coordonnateurs est encouragée au regard de leur parcours et de leur projet;
- Niveau d'excellence des équipes participant au projet et de leurs responsables ;
- Qualité du partenariat : complémentarité et/ou pluridisciplinarité des équipes associées au projet.

Méthodologie et faisabilité

- Qualité méthodologique et relevance des technologies envisagées ;
- Ressources humaines allouées au projet ;
- Respects des règles éthiques et des aspects réglementaires ;
- Qualité de la coordination entre les équipes candidates (planification des réunions, rédaction des rapports de suivi, communication, etc.) ;
- Adéquation et justification du financement demandé ;
- Adéquation et justification du calendrier proposé au regard des objectifs du projet.

Impact du projet

- Impact scientifique et sociétal dans la prise en charge des patients ;
- Potentiel d'utilisation ou de valorisation des résultats du projet par la communauté scientifique, industrielle et la société (propriété intellectuelle, potentiel économique et social, etc...).

5 Dispositions générales

5.1 Financement de l'INCa

Le financement de l'INCa sera attribué selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa – n°2011-01 (cf. <http://www.e-cancer.fr/institut-national-du-cancer/subventions/attribuees-apres-le-13072011>).

L'organisme bénéficiaire, ceux des équipes participantes et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter dans le cadre de la rubrique «engagements» du dossier de candidature.

La subvention INCa pourra financer :

- de l'équipement, inférieur à 150 K Euros TTC ;
- du fonctionnement et divers consommables ; Les porteurs de projets devront veiller à la maîtrise des frais de mission ;
- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur le budget à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux). Le financement de

post-doctorants pourra être demandé, en revanche le recrutement de doctorants ne sera pas financé ;

- les frais de gestion, au maximum de 4% du montant de la subvention allouée par l'INCa.

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet.

5.2 Règle de communication

- Pour chacun des projets subventionnés, les résumés grand public pourront être publiés ultérieurement sur le site de l'ARC et de l'INCa, chaque coordonnateur sera contacté pour en confirmer le contenu.
- Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner la référence de l'ARC et l'INCa, cette référence comportera un code qui sera communiqué lors de l'acceptation du projet.

6 Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets :	Novembre 2011	
Dossier de candidature	Soumission en ligne du dossier complet et envoi papier (2 originaux) par: - courrier postal à l'INCa – AAP ARC-INCa « Cancer : Maintien dans l'emploi et retour au travail » 52 avenue André Morizet, 92513 Boulogne-Billancourt (le cachet de la poste faisant foi) ; - ou livraison sur place, aux heures de bureau, à l'adresse de l'INCa.	09 janvier 2012 (minuit)
Réunion du comité d'évaluation	Fin Mai 2012	
Date prévisionnelle de publication des résultats	Juin 2012	

7 Modalités de soumission

Le dossier complet est soumis sous forme électronique (soumission en ligne) et sous forme papier, les deux formes sont identiques excepté les signatures qui ne sont exigées qu'en version originale papier.

7.1 Format électronique

La soumission en ligne du projet :

<http://www.e-cancer.fr/aap/recherche/arcinca2012>

Cette **procédure de soumission** comprend :

- l'identification du coordonnateur (nom, prénom et email),
- l'identification du projet (Cancéropôle de référence, titre, durée, montant, mots clefs et le résumé si dépôt de projet),
- le téléchargement du ou des documents demandés sous format Word et/ou Excel.

7.2 Format papier :

Deux exemplaires originaux du dossier complet dûment signés par les personnes responsables, et envoyés, dans le respect des délais et à l'adresse mentionnés au ch.6.

Rappel : L'évaluation étant internationale, le dossier de candidature doit être rédigé en français et en anglais.

L'INCa se chargera de transmettre une version électronique des documents aux Cancéropôles concernés.

8 Publications des résultats

Les résultats seront communiqués par écrit aux coordonnateurs du projet, aux représentants légaux des organismes gestionnaires et aux Cancéropôles de référence.

La liste des projets financés sera publiée sur le site internet de l'ARC et de l'Institut National du Cancer.

9 Contacts

- Pour toute information de nature scientifique, vous pouvez contacter :

Norbert AMSELLEM
namsellem@institutcancer.fr

- Pour toute autre information, merci de contacter :

arcinca2012@institutcancer.fr